

Délibération n°2026/23

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Modification du règlement des études de Bachelor

Le Conseil d'Administration approuve les modifications apportées au Règlement des études de Bachelor comme joint à la présente délibération.
Le règlement ainsi modifié sera applicable à compter de la rentrée universitaire de septembre 2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 16
Pouvoirs : 8

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0



Troyes, le 10 juillet 2026

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 10/07/2026

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 10/07/2026